

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 852

Artikel: Capitalisme très douillet
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019493>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un aérodrome civil à Payerne

■ (ag) Qu'une commune, par la bouche de son syndic, demande que fonctionne sur son territoire un aérodrome civil, c'est un cas unique en Suisse. Payerne est cette exception. La cité broyarde supporte les nuisances d'un aérodrome militaire qui est une base importante dans le dispositif de protection aérienne suisse. Avec l'évolution de ce concept et le dépassement du système baptisé Florida, Payerne craint une certaine désaffectation de l'aérodrome. Car s'il y a nuisance, il y a aussi avantage économique. Un retrait partiel des militaires serait une perte. D'où l'idée de compenser par le trafic civil.

Un bruit peut en cacher un autre

Il faut rappeler que ce dossier n'est pas nouveau. Il y a une dizaine d'années, la ville de Lausanne, soucieuse de récupérer les terrains de la Blécherette et d'être lavée de tout soupçon d'avoir encore des visées sur Etagnières, avait souhaité que Payerne devînt un aérodrome mixte, militaire et civil.

La vocation de Payerne aurait été triple : être complémentaire de Cointrin pour le petit trafic civil (école de pilotage, vols privés) - tenir le rôle d'aérodrome vaudois et intercantonal, proche de Neuchâtel, Berne, Fribourg - servir d'appui pour la région touristique Gruyère, Pays d'En Haut, Gstaad.

Pour plaider ce dossier, une forte délégation conduite par le syndic Delamuraz, parrainée par un ou deux Conseillers d'Etat, avait été reçue par le Conseiller fédéral Gnaegi.

Les experts militaires avaient demandé à M. Gnaegi de refuser. L'intérêt de la défense nationale l'emportant sur les considérations civiles, la discussion fut courte. M. Gnaegi, par cordialité, avec sérieux et sans humour, y alla tout de même d'un bon conseil : "Les gens d'Etagnières craignent les nuisances d'un aérodrome. Mettez à côté une autre source de bruit ! Un stand, par exemple. Il remarqueront beaucoup moins les avions !"

Depuis ce jour-là, M. Delamuraz a dû se dire que rester trop longtemps au département militaire n'était pas sans danger. Aussi, y passant vite, il n'eut pas le temps de rouvrir le dossier Payerne.

A l'échelle romande

La proposition du syndic de Payerne, le socialiste Pierre Hurni, présentée sous forme de motion au Grand Conseil vaudois, a les avantages de concilier beaucoup d'intérêts : ceux de la commune, de la région, de la Suisse romande. Elle n'a rien de révolutionnaire : Sion supporte un trafic mixte. Mais surtout elle est exemplaire des possibilités de coordination. Quatre cantons et Berne y trouvent leur avantage. Et l'on voit s'esquisser les grandes lignes d'un aménagement du territoire possible à l'échelle romande. Se constitue, d'une part, un triangle Genève - Lausanne - Yverdon (que Genève pense à cette dimension-là, et non pas simplement "regio" et district de Nyon !), et d'autre part un axe La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel - Fribourg. Payerne s'y rattache. Un aérodrome civil, en liaison avec Cointrin, créerait un lien utile entre ces deux zones.

Faut-il ajouter que ce projet ne consommerait pas de terres agricoles et ne poserait pas de problèmes écologiques nouveaux.

La motion Hurni mérite donc un large appui.

ERREUR HISTORIQUE ?

■ Dans une notice du Bulletin de la banque cantonale vaudoise (1 /87), François Bonnard, directeur général de l'Union vaudoise des associations commerciales, industrielles et des métiers (UVACIM) rappelle qu'au siècle dernier, la SIC, ancêtre de l'UVACIM, avait dédaigné le Vorort de l'industrie et du commerce. Les milieux économiques vaudois avaient en effet refusé de siéger au sein de l'organisme zurichois, jugé trop centralisateur.

Les conséquences de ce refus se font-elles encore sentir aujourd'hui ?

■ (jd) La tentative de reprise de Hero par Jacobs-Suchard n'a guère eu les faveurs de l'opinion publique; on a parlé de pratiques choquantes, de méthodes indignes, contraires aux habitudes de notre pays. Dans une tribune libre publiée par le *Tages Anzeiger* (13 février), un ancien directeur de la Banque populaire suisse critique vertement la politique de Hero et les manières typiquement helvétiques de ses dirigeants de préserver leur pouvoir.

Capitalisme très douillet

Rappel : il y a quelques mois le conseil d'administration a fait adopter par l'assemblée générale l'introduction d'actions nominatives liées et l'interdiction pour un actionnaire de détenir plus de 10% des droits de vote. Des précautions justifiées par la menace d'un mystérieux acquéreur arabe, dont on se demande maintenant s'il a existé pour d'autres raisons que consolider le pouvoir de la direction de Hero.

L'ex-banquier critique le fait que malgré les entraves au droit de négocier les actions de Hero - les droits de vote et *les droits réels* ne deviennent effectifs qu'après décision du conseil d'administration - ces dernières sont toujours cotées en bourse de Zurich. Il s'étonne que les administrateurs n'aient pas cru bon de consulter les actionnaires au sujet de l'offre Jacobs-Suchard, alors même qu'ils ont toujours prétendu agir dans l'intérêt de ces actionnaires.

Une question indiscrete encore: les trois membres de la direction ont emprunté pour racheter le paquet d'actions déjà acquis par Jacobs-Suchard (125 millions). On peut estimer à 4 millions la charge des intérêts. Est-ce les membres de la direction qui assument à titre privé cette charge ou la récente émission de bons de participation par Hero est-elle destinée précisément à payer ces intérêts?

S'il est de bon ton de prôner les vertus du libéralisme, force est de constater qu'en Suisse, ses plus fervents adeptes ont une tendance marquée à en fausser les règles du jeu.